

Compte-rendu de la formation

L'eau de source pour l'approvisionnement en eau potable état des lieux et enjeux, l'exemple de la reculée de la Vallière (39)

Introduction par Vincent DAMS, JNE

- Présentation du Plateau régional Débat public, contexte et cadre des actions, partenaires techniques et financiers, focus spécifique sur l'enjeu eau,
- Présentation de la journée et du contexte : l'eau de source, un enjeu primordial pour l'approvisionnement en eau potable de nombreuses communes jurassiennes en dépit de sa forte vulnérabilité en contexte karstique. Cette caractéristique demande par conséquent un important travail de coopération entre les acteurs. Le cas des sources de la reculée de la Vallière est ainsi éloquent que la population et les acteurs qui peuvent avoir un impact sur la qualité d'eau ne boivent pas l'eau captée, que la population qui profite de cette ressource ne vit pas sur les communes où les sources captées et que ces dernières communes (Revigny consomme l'eau provenant de l'Ain, Conliège consomme l'eau provenant de la nappe de Villevieux) ne bénéficient également pas de cette eau, sauf exception mineure.

Ainsi, comment impliquer l'ensemble de ces publics aux enjeux de préservation durable de cette ressource, quelles informations leur donner et pour quelles finalités ?

Stéphanie Picton (responsable service de l'eau)

Rappel de la réglementation (1964 – 2000 – 2006) (transcription de la Directive Cadre sur l'Eau en droit français)

Les normes de potabilité 2001

Approvisionnement par ces sources du centre ville de Lons-le-Saunier, il s'agit du captage historique de la commune. Le maintien d'un débit réservé pour la viabilité biologique du cours d'eau : 1/10^{ème} du module (défini à partir du débit moyen de la rivière) est laissé à la rivière. Depuis l'épisode de sécheresse de cet été, les sources n'ont toujours pas atteint ce seuil, ainsi aucun prélèvement n'est effectué sur ces sources, constat inquiétant d'un point de vue écologique.

Heureusement, la nappe de Villevieux, l'une des plus grandes d'Europe et qui ne nécessite aucun traitement, à l'exception d'une chloration, peut tout à fait suppléer ce déficit d'eau.

Les réseaux d'eau potable des différents syndicats ou gestionnaire d'eau potable, comme Lons) sont interconnectés les uns aux autres pour soutenir d'éventuels déficits d'approvisionnement.

Le rendement d'eau potable (entre prélèvement et distribution) est de l'ordre de 82%.

L'eau prélevée est acheminée sur Lons pour traitement (par ultrafiltration) avant distribution.

La turbidité de cette eau peut être particulièrement importante (jusqu'à 200NTU).

Le prix de l'eau à Lons : 2.88€TTC (redevance assainissement compris). La moyenne nationale : 3.80€

Christine Combe (service des eaux de Lons le Saunier) ; cf diaporama

L'eau en bouteille reste malheureusement plébiscitée (alors que pollution plastique, coût écologique de l'acheminement, et non exempt de pollution.)

Le type de pollution qu'on trouve dans les eaux brutes : engrais , pesticides, phosphates..., métaux lourds, résidus de médicaments...).

Rappel de quelques normes : 50 mg/L pour les nitrates (25 mg pour femmes enceintes et nourrisson), 0.1 microgramme/l de pesticide (sachant que s'il y a plusieurs pesticides, la norme sera de 0.5 microgramme/l par pesticide.

Si l'eau a une odeur type purin : l'odeur montre qu'on est sur un fort apport de matières organiques (la matière est traitée, pas l'odeur), les nitrates, les pesticides sont plus insidieux car inodores.

Dans le pesticide (ex : round'up), ce qui est cherché par les gestionnaires de l'eau potable et l'Etat est la matière active (ex. : glyphosate) ; un pesticide est également composé d'un coformulant et d'eau.

Une fois cette matière active dégradée, on retrouve, pour le cas du glyphosate, l'AMPA.

Ces dérivés ont des durées de vie souvent plus importantes pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois, voire années.

12 analyses aléatoires sont faites par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), Lons en fait 44 (sur 11 points de prélèvement en eaux superficielles et 1 sur l'eau potable)

Les pesticides peuvent évidemment se maintenir dans les sédiments (qui ne se retrouvent pas l'eau potable du fait des caractéristiques du réseau). C'est l'Agence de l'eau qui effectue les analyses sur sédiments.

Ce que l'on peut faire pour préserver la ressource en eau ?

La prévention des pollutions par la mise en place des périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné) des captages, inscrite dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), périmètres définis par des hydrogéologues (nommés par l'ARS) en charge de conduire les études correspondantes.

Le PPR permet de mettre en place des servitudes contraignantes, le PPE ne peut pas aller au-delà de la réglementation nationale

En comparaison, le captage de Villevieux est classé captage « Grenelle », ce qui permet d'aller plus loin dans l'encadrement des pratiques et de l'occupation des sols.

Certaines personnes de la reculée évoquent d'éventuelles pollutions historiques liées aux explorations et exploitations de pétrole sur le premier plateau. Pas d'informations parmi les personnes présentes. Par contre, évocation de la fermeture ancienne du captage de la source de Rochechien polluée par une porcherie sur Publy, activité aujourd'hui arrêtée.

Le travail est donc de sensibiliser les agriculteurs, notamment, car la DUP ne suffit pas en elle-même. Le souci principal réside dans la difficulté de définir des objectifs communs entre les collectivités et le monde agricole.

Des pollutions qui étaient ponctuelles et irrégulières auparavant deviennent plus intenses et fréquentes du fait de l'agrandissement et de la concentration des élevages et d'un épandage plus important et effectué en un faible laps de temps par l'ensemble des exploitants. La pluviométrie joue un rôle important par le phénomène amplifié du lessivage lors de forts épisodes pluvieux après ces épandages

Les résultats des analyses montrent globalement une augmentation régulière des taux de nitrates, même si encore sous les normes.

Concernant les phytosanitaires, l'essentiel des produits retrouvés sont des herbicides (60 à 80%).

Certains sont tellement dangereux que les règles d'utilisation (notamment pour les traitements du vignoble) ne permettent pas de rentrer dans le champ traité avant 48 heures. En outre, la durée de vie de certains sous produits peut attendre 1800 ans !!!

Evocation parmi les participants d'autres exemples de produits chimiques à problème comme les bisphénol : le bisphénol A est progressivement remplacé par le bisphénol S qui n'est juste pour le moment pas encadré par la réglementation mais qui causerait les mêmes soucis que le A.

Pistes de travail

- Développer la politique foncière, c'est ce qui marche le mieux, mais ce n'est pas évident pour le monde agricole de se séparer de ses terres, même si des échanges entre la ville et la SAFER sont réguliers.
- Les indemnisations (exploitants, propriétaires + acquisition de terrain). Sur Villevieux, la ville de Lons a déboursé pas loin d'un million d'euros depuis le début dans cette démarche (aide à 80% de l'Agence de l'eau)

L'assainissement par Aurélie Bouillin, technicienne SPANC à ECLA

Sur 30 installations, une mise aux normes est actuellement demandée. Seule la commune de Publy est entièrement en assainissement individuel. Le zonage d'assainissement doit avoir été fait pour obtenir des aides de l'Agence de l'eau, heureusement aujourd'hui ce zonage peut se faire sans passer par une enquête publique (difficulté importante pour les petites communes).

Les installations ont été vérifiées en 2012 (diagnostic), la prochaine visite aura lieu en 2016.

Les traitements des eaux usées par l'assainissement sont loin d'épurer totalement, certains micropolluants, les résidus médicamenteux persistent dans l'eau...

NB : un échange ultérieur à la formation avec un hydrogéologue a mis en évidence que l'exutoire de la STEU de Nogna resurgissait à la source de la Cueille, l'une des 5 sources captées pour l'eau potable...

Sur le territoire concerné, 8 maisons sur 9 sont à reprendre en terme d'assainissement.

Si l'on veut que les choses avancent les communes doivent être porteuses des opérations, y compris pour l'assainissement individuel, car seuls, les particuliers vont aller vers des techniques d'assainissement peu coûteuses donc souvent peu fiables.

Toute la salle est plutôt en accord avec cela, même si cela engendre une déresponsabilisation du citoyen, ce qui est déjà le cas pour l'assainissement collectif.

Il faudrait également expliquer aux citoyens comment fonctionnent les systèmes d'assainissement, la plupart n'ont aucune idée de ce qui fonctionne ou non dans leur jardin (fosse septique, épandage, filtre à sable) et ne savent pas reconnaître une éventuelle défaillance hormis si odeurs.

Bilan de l'activité "post-it"

Les études

- Recherche du résultat de la coloration exutoire STEU Briod
- Etude des dolines répertoriées et la présence de milieux humides potentiels
- Travailler sur la responsabilité individuelle des agriculteurs et des citoyens

L'assainissement Non Collectif

- Prise en compte collective de la problématique de mise aux normes des ANC
- Information au niveau communal sur le fonctionnement d'un ANC
- Information des habitants à l'échelle communale pour l'assainissement en zone SPANC
- Dégager du temps aux agents en charge du SPANC pour faire de la pédagogie auprès des habitants
- Faire du porte à porte pour expliquer aux gens comment marche l'ANC
- Faire ou aider à la création d'une brochure ANC (les différents systèmes) ; "Osez la fédération"
- Etendre la maîtrise d'ouvrage publique à l'ANC
- Priorité de l'ANC par rapport à l'AC
- Mutualiser et aider les particuliers pour la rénovation des dispositifs d'ANC

Les périmètres de Protection et bassins de captage

- Intégrer les citoyens à la définition du ou des périmètres de protection à des fins de meilleures connaissances du territoire et pédagogiques
- "Sanctuarisation" des bassins de captage : définir une charte de "Bonnes Pratiques d'Utilisation" (BPU), voire de Savoir-Vivre
- Droit de préemption (pour baux environnementaux) sur le bassin versant mais assurer l'équilibre économique des exploitants qui cultivent / ou cultiveront écologiquement
- Politique foncière à développer
- Augmenter les achats de terrains pour maîtriser le choix des usages en surface

La sensibilisation globale



- Expliquer les notions de réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'ANC
- Meilleure sensibilisation sur l'assainissement
- Expliquer le fonctionnement des systèmes de traitement des eaux usées, en individuel pour mettre les fosses sceptiques aux normes, en collectif pour ne pas jeter n'importe quoi
- Créer une dynamique de visites de belles réalisations sur Revigny et Conliège, festives, conviviales, associant jeunes et moins jeunes
- Sensibilisation de l'usage "Utilisation de l'eau" et "Assainissement"

La DUP

- Sensibiliser les acteurs pour faire vivre la DUP de 2003
- DUP : augmentation des zones de protection par rapport aux limites de captage

Les politiques publiques et les initiatives locales

- Créer une monnaie locale mettant l'accent sur des entreprises bio
- Vente d'eau en bouteille à l'exemple de la bisontine (= sensibilisation des habitants)
- Créer une marque "Carafe d'eau"
- Budgétiser des réhabilitations collectivités d'assainissement par les collectivités
- Pression (incitation) auprès des élus pour revoir la DUP (PPR étendu au bassin versant) et prescriptions relatives aux pratiques agricoles
- Formation des nouveaux élus après les élections
- Formation/sensibilisation des élus aux enjeux de la question de l'eau (tous les conseillers municipaux)
- Faire en sorte que tout élu soit sensibilisé à la problématique de l'eau (approvisionnement, distribution, assainissement)

Les pesticides et autres produits toxiques

- Campagnes d'information des consommateurs sur les lieux de vente (d'abord convaincre les commerçants !)
- Plaquette (ou autre) sur les molécules retrouvées, leur provenance (usages) et durée de vie
- Suivi des antibiotiques dans l'assainissement et surtout les incidences sur les rejets des stations (plasmides de résistance aux antibiotiques) // cas des vignobles et de la résistance des champignons
- Obligation de zérophyto pour les particuliers ? Sensibilisation du public, des jardiniers sur les problématiques des pesticides
- Pratique des pesticides : rééditer la liste des produits interdits, éditer les effets pervers (toxicité, cancérigène) ; hormis le dossier de l'OMS, il n'y a pas de document exhaustif
- Agir en amont pour mieux maîtriser la production des pesticides et herbicides

Les eaux pluviales

- Information des habitants à l'échelle communale sur l'évacuation des eaux pluviales
- Promotion des dispositifs de récupération de l'eau de pluie (mesures incitatives)
- Retenir toute eau de pluie le plus longtemps en amont (perméabilisation, citernes, etc.)
- Repenser les écoulements de voirie dans les communes pour favoriser l'infiltration et redonner un débit plus stable aux cours d'eau (+ baisse des desherbants – à interdire en bordure)

La législation/ la réglementation

- Fortifier la réglementation
- Pénalités financières aux communes qui ne définissent pas un zonage d'assainissement avant une date butoir
- L'aspect prévention est important mais il faut aussi aller vers l'application de la réglementation (Police de l'eau ; protection zones humides notamment)
- Rendre public les plans d'épandage

Les économies d'eau

- Monter à 1,4 le taux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable pour moins solliciter la ressource

L'assainissement collectif

- Assainissement collectif en bordure de rivière ? Comment éviter les débordements.
- Les documents d'urbanisme
- Mieux intégrer les volets Eau et Assainissement dans les documents d'urbanisme : objectif & cohérence
- Le travail synergique entre collectivités
- Se rapprocher de la CC du Pays d'orgelet sur les questions d'ANC et de sensibilisation de la population locale

L'agriculture

- Réglementation de la mise en place par rapport à l'agriculture
- Faire rencontrer aux agriculteurs les habitants des villages dans lesquels ils travaillent car constat : les néoruraux critiquent les agriculteurs sur leur gestion (pesticides, brûlage, etc;) mais jamais en échange avec ces derniers. Objectif : responsabilisation des agriculteurs
- Former les agriculteurs à l'évolution de leurs pratiques car ils ne savent que peu ou mal faire autrement, on en leur a que trop peu appris
- Suivi et restriction quant au dépôt (temporaire) du fumier en plein champ
- Généraliser les actions de sensibilisation sur la thématique de l'eau, du sol auprès des agriculteurs
- Trouver des agriculteurs référents dans le but de faire passer les messages à leurs collègues
- Agriculture biologique à développer encore
- Renforcement des politiques de contrôles aux pratiques agricoles dans les zones de protection et travail de sensibilisation

Journée soutenue par le Conseil Régional de Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse